



# Lasne nature

Bulletin trimestriel  
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"  
Banque : 001-2326233-55  
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction  
12, rue du Mouton - B-1380 Lasne  
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be  
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

## Lasne Nature fait la fête le 20 juin

À l'occasion des vingt ans de Lasne Nature, venez nous rejoindre, le 20 juin de 10 à 18 heures, à proximité de notre réserve naturelle du ru Milhoux.

Nous vous proposons des activités diverses, pour les adultes, les enfants et bien sûr les familles :

- Visite de la réserve du ru Milhoux
- Animations pour les enfants (et les adultes), avec découverte du milieu humide
- Promenade pédestre
- Promenade à vélo
- Exposition du Contrat de rivière Dyle-Gette
- Démonstration de vélos électriques
- Informations sur nos activités
- Restauration
- Etc.



Le lieu de rendez-vous pour cette journée se trouve au coin de la rue de l'Abbaye et la rue à la Croix, à 1380 Lasne (Couture-Saint-Germain).

## Attirer les coccinelles au jardin



Dans la classification entomologique, les coccinelles constituent la famille des Coccinellidae. De loin la plus commune, la coccinelle à sept points a pour nom latin *Coccinella septempunctata*. Elle possède un corps ovale rouge vif qui ne fait pas mentir le nom de sa famille qui vient du latin *coccinus*, c'est-à-dire écarlate. Elle mesure au maximum 1,2 cm et a un pronotum noir à deux points blancs. Son allure générale, ronde et lisse, ses petites pattes à peines visibles et rétractables ont certainement contribué à la rendre sympathique à nos yeux, plus souvent enclins au mépris, au dégoût, à la répulsion face à bien d'autres insectes.

De plus les jardiniers ont probablement vite découvert ses bienfaits dans la lutte phytosanitaire et encouragé les jeunes enfants à protéger cet insecte finalement providentiel. En effet, elle

se délecte d'un très grand nombre d'espèces de pucerons et est cosmopolite (vit dans beaucoup de milieux différents), ce qui lui vaut d'être très présente pour nous aider dans nos jardins, à condition de ne pas prendre des mesures qui pourraient lui nuire.

Avant d'être ce beau coléoptère rouge, elle aura dû passer par quatre stades larvaires durant moins de neuf jours, suivis d'une nymphose de cinq jours.



Elle se défend en sécrétant de l'hémo-  
(suite page 2)



# Attirer les coccinelles au jardin

*lymphe (le sang des insectes), par les articulations : ce liquide jaune-orangé malodorant a pour but d'éloigner ses prédateurs. On l'appelle couramment «bête à bon Dieu», mais ne me demandez pas pourquoi ! Sous ses airs angéliques, c'est pourtant une fameuse machine de guerre. Une tueuse, tant elle-même que ses larves, dont l'appétit carnassier et le goût immodéré pour la chair de pucerons fait davantage penser à un commando génocide qu'à un bataillon divin ! Adulte, elle peut dévorer entre 50 et 100 pucerons par jour. Ses larves très carnassières, à leur dernier stade de développement, ont un appétit immodéré qui peut atteindre 150 pucerons quotidiennement. Lorsque les proies viennent à manquer, le cannibalisme s'installe rapidement chez les larves de la coccinelle à sept points.*

*Les coccinelles sont des insectes sexués (des individus mâles et des individus femelles) et ovipares (qui pondent des œufs). Lors de l'accouplement, le mâle chevauche la femelle pour la féconder. La femelle pond des amas d'œufs jaune-orangé de 3-4 mm de long, souvent à la face inférieure des feuilles d'un végétal à proximité d'une colonie de pucerons. On compte souvent deux générations annuelles, qui deviennent actives au cours des mois les plus chauds, d'avril à septembre.*

*Toutes les coccinelles à 7 points ne sont pas rouges écarlates mais parfois plus claires, presque jaunes. En fait ce n'est pas une variation de couleur au sein de l'espèce mais une coccinelle qui vient de terminer sa nymphose et dont les élytres n'ont pas encore acquis pleinement leur pigmentation dé-*

*finitive.*

## Les idées préconçues :

– Les points d'une coccinelle ne correspondent pas du tout à l'âge (elle vit tout au plus deux mois en prenant en compte son développement, de l'œuf jusqu'au décès de l'imago (adulte)) mais véritablement à l'espèce à laquelle elle appartient : *Coccinella septempunctata* est dotée de sept points durant toute sa vie.

– Elle hiverne souvent dans nos maisons, ça c'est vrai, mais elle meurt fréquemment par manque d'humidité. Mieux vaut donc la remettre dehors sous quelques feuilles d'arbre ou dans un arbuste !

## Comment attirer les coccinelles au jardin ?

*Si vous souhaitez voir au printemps des coccinelles à l'ouvrage dans votre jardin, il faut que ces célèbres auxiliaires se plaisent chez vous. Il n'y a pas de secret. Pour qu'elles viennent et restent dans votre jardin, il faudra leur fournir de la nourriture précoce et tardive ainsi que le logis. La combinaison des trois mesures suivantes s'avère être la meilleure des solutions :*

1. Leur offrir des abris pour l'hiver : La présence dans les environs d'arbres à écorce très rugueuse (tel que le chêne) aidera les coccinelles à hiverner. Un paillis d'écorce (de pin), un tas de bois, une haie bien dense de conifères ou de diverses essences à feuilles caduques feront tout autant l'affaire. L'if (*Taxus baccata*) ou le cyprès regorgent souvent de coccinelles durant la mauvaise saison. Leur feuillage épais

protège les insectes qui s'y sont logés, de l'humidité et des variations importantes de températures.

2. Planter des arbustes et semer des plantes sauvages attractives : L'idéal est de bêcher 1 m<sup>2</sup> de terrain et d'y semer de la matricaire, *Matricaria recutita*. Elle doit être semée sur un sol nu car c'est une plante messicole. Tous les deux ans environ, il faudra renouveler l'opération. Pour se procurer des semences, il suffit d'aller prendre l'air en pleine campagne, la matricaire pousse partout en bordure des cultures. Elle a la particularité d'être l'hôte d'un puceron très prolifique qui lui est spécifique. C'est-à-dire que ce puceron ne se nourrit que de sa sève et pas de celle d'une quelconque autre plante. Donc pas de danger pour vos légumes ou vos plantes ornementales. La coccinelle à sept points en raffole. Dès qu'elle en aura fini de se délecter de ces pucerons, et de pondre en masse, elle ira sur vos plantes. Le petit truc que je ne vous ai pas encore dit, c'est que le pollen de cette plante rend très rapidement les femelles mures. Elles pondent alors plus vite et en abondance.

Le pouvoir attractif de cette plante est indéniable. En combinant la matricaire à un mélange de plantes messicoles telles que le coquelicot, le bleuet, la marguerite des prés ou la nielle ; vous attirerez aussi les syrphes *Episyrphus balteatus* prédateurs de pucerons. Ce qui aura pour conséquence d'améliorer encore la lutte contre les pucerons.

Vous pouvez également planter des arbustes « réservoirs » qui seront précocement colonisés par des pucerons (comme ils sont spécifiques ils n'iront pas sur vos rosiers ou légumes). Les plus performants sont le sureau noir, le noisetier et le cornouiller sanguin (ces trois essences sont indigènes à notre région donc ne vous privez pas de les planter). L'idéal est de ne pas trop les éloigner du potager (20 mètres maximum) et de les planter au sein d'une haie champêtre.

3. Éviter ou du moins minimiser l'utilisation de produits insecticides : Je pense qu'il est inutile d'argumenter ici, tout le monde a compris ! Sachez tout de même que certains herbicides ou fongicides peuvent, même à très faibles doses, nuire à la biologie de la coccinelle. En l'empêchant de pondre ou même de se nourrir.

FADEUR Geoffrey

infos. au 0479 32 63 95 - [www.geofrey-fadeur.be](http://www.geofrey-fadeur.be) - [gfadeur@ulb.ac.be](mailto:gfadeur@ulb.ac.be).

## AU SOMMAIRE

Lasne Nature fait la fête le 20 juin	1	Migration des batraciens	7
Attirer les coccinelles au jardin	1-2	Visite de la réserve naturelle Kampina	
Appel de LN aux bonnes volontés	3		7
Le CRDG fait appel à bénévoles	3	Grande marche des 2 abbayes	8
Un nouveau site internet pour le CRDG	3	Miel ou vinaigre	9
		Regardons nos batraciens	9
Un nouveau «ring» à Lasne ?	3	Nos nichoirs inédits et nos éditions	10
Que devient Birds Bay ?	3	Collectes sélectives	10
Attention aux envahisseurs	4-5-8	Agenda	11
Sans pesticides tout au long de l'année	5	Téléphones, fax, E-mail	11
		Mots croisés	11
Des problèmes avec vos voisins ?	6-7	La nature de juin à août	12

## Appel de Lasne Nature aux bonnes volontés

Il existe bien des façons d'aider Lasne Nature à atteindre ses objectifs, beaucoup de nos membres s'y emploient, dans des domaines divers. Mais il y a actuellement des lacunes à combler. Voici, une demande s'adressant à des personnes qui pourraient nous appuyer d'une façon particulière.

Si votre hobby est, notamment d'être ...

**Photographe** en mesure de prendre des vues de paysages avec un angle d'ouverture de l'ordre de 40°, en diverses saisons, ou d'être ...

**Dessinateur** en mesure de faire des croquis panoramiques exaltant les lignes de force de paysages remarquables ou ...

**Informaticien** disposant d'un logiciel de simulation de paysages virtuels

et qu'il vous serait possible d'aider quelques heures par mois Lasne Nature à obtenir que nos admirables paysages soient mieux protégés,

Faites-vous s.v.p. connaître. Nous vous expliquerons plus en détail ce qui motive notre appel, et si vous persistez à vouloir nous aider (ce que, bien entendu, nous espérons) on se verra. Le contact est à prendre avec la Cellule Urbanisme et Aménagement du Territoire (adresse, téléphone et adresse e-mail en avant-dernière page du bulletin).

A bientôt ? Merci !

## Contrat de rivière Dyle-Gette Appel à bénévoles !

*La santé de vos rivières et de votre environnement en général vous importent, vous aimez le contact avec des gens intéressés et intéressants... Cette annonce vous concerne*

*Le Contrat de rivière Dyle-Gette recherche des bénévoles pour participer à différentes tâches :*

1. *Mise à jour de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau des bassins de la Dyle (territoire de 16 communes : de Waterloo à Incourt et de Wavre à Chastre) et de la Gette (territoire de 9 communes : de Jodoigne à Ramillies et d'Incourt à Hannut) : le travail consiste à parcourir les abords des cours d'eau pour y repérer les différents problèmes comme les rejets d'eaux usées, les dépôts de déchets divers, les érosions de berges...etc.*

2. *Permanence sur des stands d'information et d'exposition du Contrat de rivière : accueillir les visiteurs et répondre aux questions éventuelles...*

3. *Prise en charge d'animations sur le thème de l'eau pour le grand public et le public scolaire.*

*Formation prévue (à l'utilisation d'un GPS, sur les fiches techniques à remplir, sur les champs d'actions d'un Contrat de rivière...) - Véhicule indispensable (paiement des frais kilométriques) – Contrat de volontariat.*

*Intéressé(e), prendre contact avec la cellule de coordination au 010/62 04 30 ou par mail à [contrat.riviere@crdg.be](mailto:contrat.riviere@crdg.be). Merci de préciser (en quelques lignes) vos motivations et vos disponibilités. Site Internet du CR : [www.crdg.be](http://www.crdg.be)*

## Un nouveau site Internet pour le Contrat de rivière Dyle-Gette

Quelques mois après création de l' « asbl », le Contrat de rivière Dyle-Gette lance son nouveau site Internet. Ayez le bon réflexe et tapez : [www.crdg.be](http://www.crdg.be).

Les dernières nouvelles, des informations utiles sur les thématiques de l'eau et des cours d'eau sans oublier sa nouvelle Lettre d'information, voilà ce que le visiteur pourra y découvrir... Résolument interactif et attractif, l'apparition de ce site dans le paysage des internautes concrétise la volonté du Contrat de rivière de dynamiser sa communication et sa visibilité.

Grâce à lui, les visiteurs pourront en savoir plus sur ses missions de sensibilisation et de protection de l'environnement, ses différents pôles d'activités, ses relations avec ses partenaires, les moyens mis en œuvre pour réaliser les missions qui lui sont confiées...

Afin d'offrir une information récente et fiable qui colle parfaitement à l'actualité du Contrat de rivière, le contenu de ce média sera régulièrement mis à jour.

Renseignements et contact : [contrat.riviere@crdg.be](mailto:contrat.riviere@crdg.be) - Tél. : 010 62 04 30  
Pour s'abonner à la Lettre d'information : [web@crdg.be](mailto:web@crdg.be) ou sur le site [www.crdg.be](http://www.crdg.be)

Pour faire un lien vers notre site : <http://www.crdg.be> ou <http://www.crdyle-gette.be>

## Que devient Birds Bay ?

*Birds Bay entre parenthèses pour cause de déménagement. Depuis le 30 septembre 2009, Birds Bay n'est plus en mesure d'accueillir vos protégés. Ils pourront être dirigés vers d'autres centres.*

*Vous pourrez toujours néanmoins contacter Birds Bay aux GSM 0498/501.421 ou 0495/311.421.*

*Birds Bay sera prochainement accueillie dans un nouvel endroit, au centre du Brabant Wallon: le Domaine Provincial du Bois des Rêves à Ottignies-Louvain-La-Neuve. Si vous trouvez un animal sauvage blessé, appelez l'un des numéros ci-dessus, vous serez orienté vers un autre centre d'accueil.*

**Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin distribué dans toutes les maisons de Lasne. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.**

## Un nouveau «Ring» à Lasne ?

Nous avons appris, par la presse, que la création d'une nouvelle rue était envisagée entre l'ancien CPAS, rue de la Gendarmerie, et la place d'Azay-le-Rideau, en longeant la Lasne.

Il y a quelques années, dans son PICM, la société Transitec avait déjà émis l'idée d'un détournement de la circulation de transit par l'ancien dépôt du TEC.

Après le ring ouest, voici donc le ring est.

Nous pensons qu'avant toute décision, un débat public sur la question serait le bienvenu, afin de permettre au plus grand nombre de lasnois de s'exprimer sur cette question qui touche à l'aménagement du territoire et de la mobilité de leur commune.

Cellule Mobilité





# Attention aux envahisseurs

**En cette année de la biodiversité, il est important de rappeler que cette dernière est menacée, entre autres, par les espèces dites invasives.**

Sans le savoir, chacun d'entre nous peut causer l'essor de ces espèces destructrices de biodiversité mais aussi être la cause d'autres conséquences négatives. Pour éviter ce phénomène, prenons connaissance de leur existence et veillons à gérer nos espaces verts en connaissance de cause.



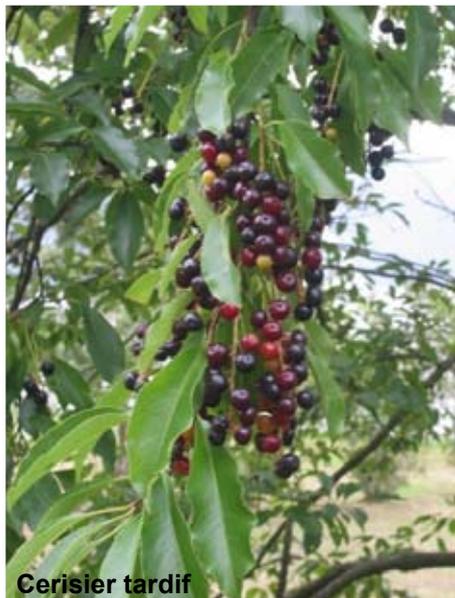
**Coccinelle asiatique**

De plus en plus d'espèces sont introduites volontairement ou accidentellement en dehors de leur aire de distribution naturelle. Ces organismes exotiques sont par exemple plantés dans nos jardins pour leur qualité ornementale. Si la plupart d'entre eux persistent difficilement dans leur nouvel environnement, quelques-uns adoptent un comportement beaucoup plus dynamique. Ils s'acclimatent, se multiplient et se dispersent aisément au travers de nos paysages.

Ces espèces exotiques envahissantes sont actuellement au cœur de bien des préoccupations en raison de la menace qu'elles constituent pour la santé publique, l'économie, l'intégrité des écosystèmes et la biodiversité.

Les effets négatifs des invasions biologiques se marquent à quatre niveaux :

• **Les impacts sur la santé.** Souvent transportés de manière tout à fait accidentelle, certains organismes exotiques indésirables sont d'importants vecteurs de maladies et provoquent l'émergence de nouvelles pathologies (moustiques, rats, etc.). Certaines plantes invasives comme l'ambrosie, la berce du Caucase et le faux vernis du Japon sont en outre responsables du développement de fortes réactions allergiques et inflammatoires ;



**Cerisier tardif**

• **Les impacts socio-économiques.** L'introduction d'espèces exotiques peut provoquer des dommages économiques exorbitants, qu'on évalue pour l'Europe à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an (1). Ceux-ci résultent du déve-

loppement de différents organismes : insectes ravageurs, champignons pathogènes et rongeurs qui provoquent d'importants dégâts aux cultures et aux forêts, mollusques aquatiques qui favorisent la corrosion des coques de navires et colmatent les filtres et les canalisations des centrales thermiques ou encore plantes au système racinaire puissant capable d'endommager le revêtement des routes et de détériorer des infrastructures ;

**Grenouille taureau**



• **Les impacts sur le fonctionnement des écosystèmes.**

Le développement des espèces invasives a souvent des répercussions importantes sur la stabilité et la productivité des écosystèmes. Ils peuvent modifier en profondeur le fonctionnement des chaînes alimentaires et des cycles biogéochimiques, altérer les caractéristiques hydro-morphologiques des cours d'eau, etc. Partant, ces dysfonctionnements peuvent à leur tour mettre à mal les services écosystémiques et avoir des répercussions économiques et écologiques majeures ;

• **Les impacts sur les espèces indigènes.** Enfin, les espèces invasives s'ajoutent aux autres menaces qui pèsent sur la biodiversité et accélèrent considérablement l'érosion de celle-ci. Elles affectent les espèces indigènes au travers de quatre mécanismes principaux : compétition interspécifique, prédation, hybridation et transmissions d'agents pathogènes. Au point que certaines espèces autrefois très communes chez nous, telles la coccinelle à deux points ou l'écrevisse à patte rouge, se retrouvent aujourd'hui au bord de l'extinction !

Les impacts provoqués par les principales espèces invasives en Wallonie sont brièvement détaillés dans la liste ci-dessous. On notera qu'une même espèce exerce souvent une combinaison d'effets de différentes natures. Ainsi, les espèces réputées très invasives, nuisibles pour la biodiversité et les écosystèmes (répertoriés sur la liste noire des espèces invasives de Belgique), ont souvent d'importantes répercussions économiques et peuvent aussi affecter la santé publique.

Impacts des principales espèces invasives naturalisées en Wallonie. La date à laquelle l'espèce a été signalée pour la première fois dans la nature en Belgique est indiquée entre parenthèses. Sources : bases de données HARMONIA & DAISIE (2).

## Plantes supérieures

- **Balsamine de l'Himalaya**

(1939) *Impatiens glandulifera*

Favorise l'érosion des berges ; réduit l'accès aux berges ; fort impact visuel sur les paysages ; concurrence la végétation indigène.

- **Berce du Caucase** (1938) *Heracleum mantegazzianum*



**Bernache du Canada**



## Attention aux envahisseurs

Plante irritante provoquant des brûlures sévères ; réduit l'accessibilité des sites envahis ; concurrence la végétation indigène.

- **Cerisier tardif** (1890) *Prunus serotina*

Plante très toxique (cyanure) ; empêche la régénération des espèces ligneuses ; concurrence la végétation indigène.

- **Plantes aquatiques invasives** (1860) Crassule des étangs *Crassula helmsii*, élodées *Elodea spp.*, jussies *Ludwigia spp.*, hydrocotyle fausse-renoncule *Hydrocotyle ranunculoides*, myriophylle du Brésil *Myriophyllum aquaticum*.

Entraînent la pêche et les sports nautiques ; obstruent les canalisations ; freinent l'écoulement de l'eau ; favorisent le comblement des pièces d'eau ; asphyxient le milieu aquatique ; concurrencent la végétation indigène.

- **Renouées asiatiques** (1888) *Fallopia spp.*

Système racinaire puissant qui fragilise les infrastructures ; réduisent l'accès aux berges ; modifient les propriétés du sol ; concurrencent la végétation indigène.

## Invertébrés

- **Coccinelle asiatique** (2000) *Harmonia axyridis*

Réduit la valeur marchande des fruits (poires, pommes, raisins, etc.) ; élimine les prédateurs indigènes de pucerons.

- **Écrevisses nord-américaines** (1959) : Écrevisse américaine *Orconectes limosus*, Écrevisse signal *Pacifastacus leniusculus* & Écrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii*. Dégradent les berges des cours d'eau ; altèrent les chaînes alimentaires ; vecteurs de la peste de l'écrevisse

- **Mineuse du marronnier** (1999) *Cameraria ohridella*

Entraîne la décoloration et le vieillissement prématuré des feuilles de marronnier (impact visuel important en milieu périurbain).

- **Moule zébrée** (1900) & **palourdes asiatiques** (1992) *Dreissena polymorpha* & *Corbicula spp.*

Blessent la peau ; colmatent les canalisations ; diminuent la turbidité de l'eau ; altèrent les chaînes alimentaires ; concurrencent les mollusques indigènes ; diminuent les stocks de poissons.

## Vertébrés

- **Bernache du Canada** (1973) *Branta canadensis*

Provoque une eutrophisation des plans d'eau et de leurs rives ; piétine et dégrade la végétation des zones humides ; concurrence les oiseaux d'eau.

- **Goujon asiatique** (1989) *Pseudorasbora parva*

Concurrence sévèrement les autres espèces de poissons en milieu d'élevage (pisciculture) et dans les écosystèmes aquatiques.

- **Grenouille taureau** (1996) *Rana catesbeiana*

Menace de nombreuses espèces d'amphibiens et d'invertébrés aquatiques (compétition, prédation et transmission de maladie).

- **Rat musqué** (1928) & **ragondin** (1975) *Ondatra zibethicus* & *Myocastor coypus*

Vecteurs de maladies (leptospirose), dégradent les berges des cours d'eau, provoquent des dégâts aux cultures, altèrent la végétation rivulaire, représentent une menace pour la survie d'espèces menacées.

Au terme de leur introduction dans un nouveau territoire, les espèces invasives passent typiquement par trois phases de développement successives : une phase de latence, souvent assez longue, durant laquelle elles restent très discrètes et s'acclimatent progressivement à leur nouvel environnement, une phase d'émergence au cours de laquelle elles commencent à prospérer et à se disperser et une phase d'invasion pendant laquelle leurs populations explosent et colonisent progressivement l'ensemble des milieux qui leur

(suite page 8)

## Sans pesticides, tout au long de l'année: il faut le faire !

**Un jardin sans pesticides, c'est possible et Nature & Progrès vous le démontre en vous donnant les clés pour y arriver.**

De nombreuses solutions « éco-logiques » existent et font appel à une minutieuse observation et à une reproduction de cycles et phénomènes naturels. Même si certains l'ont compris, nous constatons néanmoins une augmentation toujours plus grande de la vente des pesticides dans notre pays. Certains produits, avérés dangereux voire cancérigènes voient leur consommation s'accroître d'année en année chez les particuliers.

C'est le cas pour les herbicides à base de glyphosate (Round-Up, etc.) qui ont grimpé en flèche et même quadruplé entre 1995 et 2008 et qui s'attaquent donc toujours un peu plus à nos nappes phréatiques.

Si vous utilisez des pesticides pour traiter votre jardin, vous vous exposez directement aux risques liés à leur toxicité.

Voici quelques alternatives aux pesticides :

- Pour commencer, un geste simple mais efficace consiste à recouvrir les allées de votre potager d'écorces. Cela permettra de garder l'humidité dans le sol, d'empêcher la pousse de mauvaises herbes et cela fera également office de compostage de surface. Trois vertus importantes donc dans une seule action !

- Pour désherber vos dallages ou vos chemins, rien de plus simple ! Le désherbage thermique consiste à chauffer la partie aérienne des plantules afin de provoquer l'éclatement des cellules. Ce chauffage, disponible en jardinerie, s'effectue au moyen de brûleurs dispensant une température de plus de 80 °C. Cette technique n'est valable que pour les jeunes plantules.

- Favoriser la présence naturelle des insectes utiles, comme les abeilles solitaires et les guêpes, est évidemment la méthode la plus propice pour l'équilibre écologique du jardin. Elle exige toutefois une intervention active pour contrebalancer la destruction de l'équilibre naturel qui est souvent la conséquence d'une urbanisation excessive, mais surtout des pulvérisations massives de pesticides en milieu rural. Quelques mesures simples donneront aussi de bons résultats :

- en premier lieu, éviter d'éliminer arbitrairement ceux qui sont nuisibles : coccinelles, syrphes et chrysopes ne pourront se multiplier que si on tolère les premières colonies de pucerons,

- fournir ensuite, à ces insectes utiles, des abris et des sites de reproduction : haies, milieux sauvages, abris d'hiver sous forme de touffes de plantes à feuillage persistant et de tas de feuilles mortes,

- au printemps, il est important de ne pas travailler en une seule fois l'ensemble du potager afin de ne pas perturber la totalité du biotope au même moment,

- la nourriture (miellat, pollen, nectar et insectes nuisibles) et l'eau sont indispensables pour permettre aux insectes de vivre tout leur cycle dans de bonnes conditions, d'où l'intérêt d'une floraison continue de plantes riches en pollen et nectar (sarrasin, phacélie, moutarde, mais aussi des plantes aromatiques, médicinales et de légumes en fleurs), de plantes sensibles aux pucerons (féveroles, orties, pois, sureau...) et de coins à végétation dense permettant la formation de rosée.

Les insectes ravageurs, d'autre part, seront maintenus à distance des plantes à protéger par la pose de barrières infranchissables, comme les voiles anti-insectes.

Des herbicides bio existent également mais rappelez-vous qu'un sol « biologiquement » bien entretenu favorisera grandement la pousse de plantes en bonne santé.

Pensez-y, pour votre santé et celle de la terre...

Nature & Progrès asbl

520 rue de Dave - 5100 Jambes

tél. : 081 32 30 52 - Gsm : 0473 65 36 32

natpro@skynet.be - <http://www.natpro.be>

Extraits du communiqué de presse du 26 mars 2010



# Des problèmes avec

**Nous poursuivons la rubrique entamée dans les bulletins précédents par le bornage.**

## Les limites de votre propriété

Être propriétaire d'un terrain, d'une maison ou d'un appartement permet d'en « jouir et d'en disposer de la manière la plus absolue » (article 544 du Code civil). Pour cela, encore faut-il connaître avec exactitude les limites « physiques » de sa propriété, et ce, que l'on soit en maison individuelle ou en copropriété. Bornage pour les uns, lecture du règlement de copropriété pour les autres, chacun connaîtra ainsi l'étendue de sa propriété, et par voie de conséquence les droits et obligations qui s'y rattachent.

## En maison individuelle

Le Belge aime bien marquer son territoire. Murs, grillages, haies ... délimitent bien souvent sa propriété. Mais, pour éviter que la clôture empiète chez le voisin, encore faut-il savoir où s'arrête sa propriété et où commence celle du voisin. Le bornage est alors indispensable.

## L'intérêt du bornage



Le bornage est une opération qui consiste à déterminer la limite séparative de deux propriétés contiguës et à les marquer par des repères matériels : les bornes.

Même si le bornage n'est pas obligatoire, sachez qu'il permet de définir de manière très précise les limites de votre propriété. Vous éviterez ainsi tout litige avec votre voisin si vous décidez de construire un mur ou d'édifier une clôture séparative. Notez en effet que si vous veniez à empiéter sur le terrain de votre voisin, ce dernier serait en droit de vous contraindre à les démolir.

Autre intérêt de border : s'assurer, lors de l'acquisition d'un terrain, que la superficie indiquée par le vendeur correspond bien à la réalité.

Pour certains terrains, le bornage peut être imposé par les autorités.

Ainsi, la personne qui procède au lotissement d'un bien pourrait se voir imposer le bornage des biens du lotissement par l'autorité administrative

autorisant ce lotissement.

Un bornage dit « administratif » peut également être imposé par l'administration pour le bornage des forêts, des concessions de mines, des concessions de chemins de fer, pour le bornage des biens militaires et le bornage préalable au remembrement des biens ruraux.

## Quelles sont les conditions préalables à tout bornage ?

Le droit de bornage suppose la réunion de trois conditions :

1. la contiguïté des terrains.
2. l'absence de délimitation antérieure.
3. la qualité du demandeur.

1. La contiguïté implique d'une part que les terrains se touchent et d'autre part qu'ils appartiennent à deux propriétaires différents. Ainsi, vous ne pouvez procéder au bornage si votre fonds est séparé de celui de votre voisin par un cours d'eau domanial, une voie ferrée ou un chemin public. En revanche, ils sont considérés comme contigus s'ils sont séparés par un ruisseau, un fossé ou un sentier. De plus, les terrains doivent être des propriétés privées. Autrement dit, n'espérez pas procéder au bornage de votre terrain s'il est contigu au domaine public.

2. Le terrain ne doit pas avoir déjà été borné. En effet, le bornage a une valeur définitive qui ne peut plus être remise en cause.

3. Tout le monde n'a pas forcément qualité pour demander le bornage. Cette action n'est ouverte qu'aux personnes titulaires d'un droit réel sur la chose : propriétaire, nu-propriétaire ou usufruitier (en cas de démembrement de propriété), indivisaire... En revanche, un locataire n'a pas qualité pour agir en bornage.

En cas d'accord entre les parties, le bornage peut être amiable. Dans le cas contraire, il peut résulter d'une décision judiciaire.

## Le bornage amiable

La loi ne fixe pas de règle particulière quant au bornage amiable. Il est généralement plus prudent de faire appel à un professionnel, un géomètre-expert par exemple. Comment procède-t-il ? Tout simplement en convoquant les deux parties pour définir contradictoirement les limites du terrain. Il doit pour cela consulter les titres, les plans de propriété et prendre l'ensemble des mesures nécessaires. Ensuite, il établit un procès-verbal d'abornement, le fait signer par les parties puis matérialise la limite séparative du terrain en y posant des bornes. Particularité de

ces dernières : leurs têtes respectives doivent demeurer apparentes au ras du sol.

Dès lors que ce procès-verbal est accepté et signé, il a force de loi entre les parties. En clair, vous devez en respecter le contenu. En outre, pour le rendre opposable aux acquéreurs successifs de la propriété, il est recommandé de le faire transcrire au bureau de conservation des hypothèques. À défaut de transcription, il n'a de valeur qu'entre les signataires.

Bon à savoir : afin de diminuer les frais d'experts, il est conseillé de s'entendre avec son voisin sur le choix du géomètre. Les frais peuvent être ainsi partagés par moitié. Le coût d'un bornage dépend de nombreux paramètres, telles la superficie du terrain, sa difficulté d'accès, la consultation des pièces par le géomètre...

## Le bornage judiciaire



L'article 646 du Code civil dispose que « tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leur propriétés contiguës ». S'il refuse, vous avez la possibilité de saisir le juge d'une action en bornage. Le juge compétent est le juge de paix du lieu de la situation des terrains. Le recours à un avocat n'est donc pas obligatoire.

Le juge va rechercher, d'après les titres, les contenances des parcelles litigieuses puis désignera un géomètre-expert afin de l'aider à établir, comme pour un bornage amiable, un procès-verbal d'abornement.

Sur présentation du rapport de l'expert désigné, le juge de paix prendra sa décision en suivant ou en s'écartant, en tout ou en partie, des conclusions de l'expert.

Lorsque, après sa décision, l'abornement (pose de bornes) est terminé, le juge de Paix en dressera le procès-verbal.

Les frais concernant l'achat et la plantation des bornes ainsi que les frais de procès-verbal et de plans sont partagés par moitié. En revanche, les frais d'arpentage, de mesurage et les frais d'expertise seront généralement supportés par les parties en proportion de la contenance de leurs terrains respectifs.

## Le bornage comme garantie de bon voisinage



# vos voisins ?

La limite séparative entre deux propriétés n'est pas toujours délimitée de manière certaine. Un bornage peut s'avérer nécessaire.

Tout propriétaire dispose du droit de clôturer son jardin ou son terrain, sans empiéter sur le terrain du voisin (article 647 du code civil), sauf si cette clôture empêchait l'exercice d'une servitude. Il peut arriver que la clôture ne soit pas mitoyenne mais privative. Dans ce dernier cas, seul l'un des voisins en est propriétaire. Lorsque la limite n'est pas clairement définie, on peut consulter le titre de propriété de chacun. Parfois, une convention entre voisins a été signée. À défaut de titre ou de preuve recevable, le législateur, soucieux de maintenir les bonnes relations de voisinage, a présumé mitoyen les «murs, haies et fosses». Au propriétaire voisin qui affirme l'inverse de le prouver.

Si un véritable doute sur la contenance du terrain existe, l'acquéreur demande parfois qu'un bornage soit effectué. Par bornage, on entend la fixation effective, par des bornes fixées au ras du sol, des limites entre les propriétés respectives. Lorsqu'il s'agit d'un problème de voisinage, il est conseillé de ne recourir à la justice qu'en dernier recours. Le mieux est de s'entendre pour faire appel, à frais communs, aux services d'un homme de l'art (géomètre-expert, architecte). Celui-ci a compétence pour dresser un procès-verbal de mesurage et de bornage (parfois appelé abornement). Cet homme de l'art vérifiera qu'aucune trace d'un ancien bornage n'existe. Il consultera les expéditions (titres de propriété des voisins), les extraits et plans cadastraux, et, de manière plus générale, tout document susceptible de mieux l'éclairer sur la situation géographique, administrative et historique des lieux. (Par exemple, n'existe-il pas un accord passé entre anciens propriétaires

et transcrit aux hypothèques ?) La signature du procès-verbal par les trois parties (géomètre et voisins) engage irrévocablement les deux propriétaires voisins, mais pas les tiers. Pour rendre le bornage opposable à tout tiers, il est nécessaire de faire procéder à sa transcription auprès du bureau des hypothèques compétent.

## Et si le voisin refuse cette voie amiable ?

Comme pour toute nuisance de voisinage, il est conseillé de privilégier dans un premier temps la voie de la conciliation. Dans ce cadre précis, le juge ne rend pas de jugement, mais un avis non contraignant. L'avantage est que les parties pourront déjà se faire une idée de la solution judiciaire qui pourrait être ultérieurement apportée sans avoir du procéder. Ce n'est que lorsque le dialogue est manifestement rompu et la situation bloquée que l'on envisagera d'en appeler au juge de paix pour trancher. Celui-ci va désigner un géomètre-expert assermenté qui exécutera exactement le même travail que s'il avait été sollicité dans un cadre amiable. La grande différence est qu'il exerce comme expert judiciaire. Il est mandaté par un juge. C'est en conséquence à ce dernier qu'il appartiendra de suivre les conclusions du géomètre ou de s'en écarter et, ainsi, de déterminer le bornage qui devra finalement être exécuté. Les frais seront partagés par moitié, sauf ceux relatifs au mesurage, à l'expertise proprement dite et à l'arpentage, fixés au prorata des superficies des biens limitrophes concernés. Lorsque le géomètre aura effectué ce bornage, c'est le juge qui signera le procès-verbal qui le constate et son jugement vaudra titre.

D'après un article publié sur [www.pap.be](http://www.pap.be).

## MIGRATION DES BATRACIENS

*Ce fut un hiver froid, un vrai hiver, avec du gel et de la neige et des températures nocturnes sous les 6 ° jusqu'au 15 mars. Les batraciens restent donc en hibernation jusqu'à cette date.*

*Le 18 mars, les températures grimpent soudainement jusqu'à 14 ° la nuit et nous aidons déjà une quarantaine de batraciens à passer la route de La Marache. Le lendemain, un vendredi soir, nous sommes tous prêts dès 20 h, parents, enfants et grands-parents décidés à protéger au maximum cette migration.*

*Nous ramassons les batraciens sur le bord de la route, nous les identifions, les comptons et les relâchons du côté des étangs. Nous arrêtons aussi de nombreuses voitures afin d'expliquer la raison de notre présence sur la route. Quand nous partons vers 22 h 30, nous avons fait passer 330 crapauds, grenouilles et tritons. Toute la nuit la migration va se poursuivre... D'autres passages très fournis auront lieu les lendemains soirs, samedi 20 et dimanche 21 mars et nous en ramasserons plus de 500.*

*Il y a longtemps que nous n'avions plus assisté à une migration concentrée sur quelques jours. Les autres années, les hivers doux entraînaient des migrations étalées parfois sur six semaines !*

*Au total, à La Marache, 1400 batraciens furent comptés : 1099 crapauds, 132 grenouilles et 169 tritons (143 tritons ponctués et 26 tritons alpestres). Grands et petits, les bénévoles satisfaits de leur action sont prêts à revenir l'année prochaine Un très grand merci à tous ! Merci aussi à tous les videurs de seaux, le matin, à la route d'Aywiers où 480 batraciens ont été sauvés !*

*Merci également à tous les services communaux impliqués dans cette action conjointe de protection de la biodiversité.*

*Vous trouverez sur [http://www.lasne-nature.be/bat\\_acti.htm](http://www.lasne-nature.be/bat_acti.htm) les graphiques relatifs à la migration 2010.*

*N.M. Cellule Batraciens.*

## Visite de la réserve naturelle Kampina (NL)

*Lasne Nature organise le **dimanche 12 septembre 2010**, une journée de visite d'une réserve naturelle gérée par Natuurmonumenten en Hollande.*

*La réserve Kampina de 1535 ha se situe près d'Oosterwijk, dans le Midden-Brabant hollandais. Un ensemble de landes sèches et humides, de bois, de ruisseaux et mares en font un lieu d'accueil pour la faune et la flore locales.*

*Nous serons accompagnés par un guide local durant cette journée.*

*Le voyage se fait en autocar au départ de Lasne. Le départ est fixé à 8 heures précises de la place Azay-le-Rideau, le retour est prévu vers 19 h 30. Il y aura possibilité de se restaurer à midi pour ceux qui le souhaitent.*

*Pour garantir la qualité de la visite, le nombre de participants est limité à 30 personnes.*

*L'inscription est obligatoire **avant le 30 juin 2010 au plus tard**. Elle s'effectue par versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature de la somme de 25 € pour les membres de Lasne Nature, 35 € pour les non-membres, avec la mention « voyage 12 septembre ».*

**Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.**



# Attention aux envahisseurs

(suite de la page 5)  
sont favorables (3).

Nombre d'espèces invasives qui posent aujourd'hui problème en Wallonie sont issues d'introductions qui datent d'il y a plusieurs dizaines d'années. Elles ne sont sorties que récemment de leur période de latence et entrent à présent dans la phase d'invasion proprement dite. Bernaches du Canada, balsamines de l'Himalaya, coccinelles asiatiques, écrevisses signal, mineuses du marronnier, renouées asiatiques et rats musqués se rencontrent aujourd'hui couramment autour de nous. D'année en année, les dégâts que ces espèces infligent aux écosystèmes vont en s'amplifiant.

À défaut d'une réaction rapide de la part des gestionnaires, les dommages induits par les espèces invasives vont encore s'accroître au cours des prochaines années suite au développement des espèces qui sont déjà naturalisées chez nous et à l'arrivée de nouvelles espèces rendues tristement célèbres par les effets délétères qu'elles ont déjà pu occasionner ailleurs. Ce processus devrait en outre s'accroître du fait du réchauffement annoncé du climat qui permettra l'installation de tout un cortège d'espèces exotiques, incapables de se naturaliser dans les conditions climatiques actuelles (4).

L'ampleur des dégâts provoqués par les espèces les plus invasives est telle que des mesures doivent être impérativement prises pour réduire drastiquement leurs effectifs.

À mesure qu'augmente l'abondance d'une espèce invasive dans le territoire considéré, le coût de la gestion des risques va en s'accroissant tandis que la probabilité de réussite des opérations d'éradication va en s'amenuisant. Ainsi, pour les plantes, on considère généralement que l'éradication devient hautement improbable une fois que la surface infestée dépasse plusieurs centaines d'hectares (5). Il y a donc toujours intérêt à travailler le plus en amont possible du processus d'invasion.

Pour résumer, on peut formuler l'équation suivante : coût de la prévention < coût de l'éradication précoce < coût de la lutte récurrente < coût des dommages. Cette logique peut s'appliquer à différentes échelles de travail : on privilégiera toujours les actions préventives et l'éradication des premières populations, que ce soit à l'échelle de la région wallonne, d'une commune ou d'un site en particulier.

Nous qui plantons et semons dans nos jardins, nous qui sommes parfois sous le charme d'un petit animal exotique, sommes en tous cas des acteurs responsables de notre bonne santé, celle

de notre environnement, et aussi responsables du coût pour notre société des erreurs causées par une gestion irresponsable des espèces que nous introduisons chez nous.

Willy Calleeuw

Article inspiré d'une publication signée Étienne Branquart dans la revue *Mouvement Communal* n° 846 de mars 2010

1. COM (2008). Vers une stratégie de l'Union européenne relative aux espèces exotiques envahissantes. Communication de la Commission Européenne, COM (2008) 789, Bruxelles, 12 pp ; Vila M. et al. (2009) How well do we understand the impacts of alien species on ecosystem services ? A pan-European, cross-tax assessment. *Front. Ecol. Environ.* doi:10.1890/080083.
2. Harmonia database (2010), Belgian Forum on Invasive Species, accessed on 04 February 2010 from: <http://ias.biodiversity.be>; DAISIE European Invasive Alien Species Gateway (2010), accessed on 04 February 2010 from: [www.europe-aliens.org](http://www.europe-aliens.org).
3. Coquillart, H. (2005) Approche méthodologique de la problématique des espèces invasives. In: Pascal Faverot (Ed.), *Comptes-rendus de la cinquième journée d'échanges techniques entre les gestionnaires d'espaces naturels de Rhône-Alpes*: 6-9; Tu M. (2009). *Assessing and Managing Invasive Species within Protected Areas*. Protected Area Quick Guide Series. Editor, J. Ervin. Arlington, VA. The Nature Conservancy, 40 pp.
4. Walther G.-R. (2009) Alien species in a warmer world: risks and opportunities. *Trends in Ecology and Evolution*
5. Rejmanek, M. & Pitcairn, M.J. (2002) When is eradication of exotic pest plants a realistic goal? In : Veitch C.R. & Clout M.N.(eds), *turning the tide: the eradication of invasive species*, IUCN publishing, Gland : 249-253.

© Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

Privacy policy | [webmaster@uvcw.be](mailto:webmaster@uvcw.be) © 2010  
Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

## COTISATIONS

**Vous avez dans les mains le 82ème numéro de notre bulletin LASNE NATURE que nous publions régulièrement depuis 20 ans.**

**Cela n'a été possible que grâce à vos nombreuses cotisations. La cotisation, valable 12 mois, est au minimum de 10 € à verser au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.**

## Grande marche des deux abbayes de Villers-la-Ville et d'Aywiers

**Dimanche 11 juillet 2010 à 9 h 30**

19 septembre 1982. Les Amis de Bousval proposaient de parcourir le chemin ancestral de liaison entre les abbayes de Villers-la-Ville et d'Aywiers. L'itinéraire était décrit dans l'édition 1981 du guide des promenades à Bousval et environs. La marche fut annoncée dans le *Bousvalien* de septembre 1982. Voir le site des Amis de Bousval : <http://www.lesamisdebousval.be/bousvalien/archives1981-1985/19820809.pdf>

11 juillet 2010. Nous souhaitons refaire cet ancien itinéraire lors d'une journée qui rassemblera Lasnois et Bousvaliens ainsi que tous ceux intéressés par la longue et riche histoire des deux communautés cisterciennes qui établirent leurs monastères dans les vallées de la Thyle et de la Lasne.

Pendant environ 600 ans, le val de Dyle fut marqué par les deux abbayes qui possédaient de vastes biens fonciers. Elles eurent une influence temporelle considérable et un rayonnement spirituel important jusqu'à la sécularisation en 1796. Au cours de la promenade, nous aurons l'occasion d'évoquer leur implantation dans notre région, les relations réciproques et quelques personnages importants connus dans l'histoire locale.

Les Amis de Bousval et Lasne Nature vous convient à cette promenade de 14 km qui cheminera de Villers-la-Ville à Aywiers.

Pour des raisons évidentes d'organisation, l'inscription gratuite est obligatoire. Les chiens ne seront pas admis.

- Le regroupement des participants inscrits aura lieu à Villers-la-Ville à 9 h 30.
- Une pause de midi pourra avoir lieu dans un endroit abrité avec possibilité d'achat de boissons. Il faut se munir d'un pique nique.
- Le retour vers 16 h sera assuré par des voitures particulières de participants.

Les personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre à Villers-la-Ville par leurs propres moyens doivent également s'inscrire pour organiser leurs déplacements.

Tous les détails concernant les lieux précis de départ et d'arrivée seront donnés aux seules personnes inscrites.

Informations et inscription : C. Grégoire-Wibo, tél. 010 615070

## MIEL OU VINAIGRE



### Sentier d'Ohain 67

Le tronçon du sentier 67 d'Ohain, au départ de l'avenue Lorette, avait été remis en état impeccable, après achèvement des travaux à la propriété n° 5

de cette avenue. L'assiette du sentier a été parfaitement aplanie après enlèvement du remblai de caillasses et les propriétés sont délimitées par 2 nouvelles clôtures distantes exactement de 1m 65 conformément à l'atlas. Mais il reste à replacer un poteau avec dénomination du sentier et n° de la promenade (24), au départ de l'avenue Lorette, ainsi qu'une balise directionnelle près du portail de la propriété. Plusieurs adeptes des promenades se sont déjà plaints de ne pas avoir trouvé la suite de la promenade 24.

### Pose de panneaux accueil des hirondelles

Dans le cadre du PCDN lasnois, une fiche projet encourage l'accueil des hirondelles dans les bâtiments appropriés. Les fermes sont encore des lieux de nidification fréquentés par ces oiseaux migrateurs au long cours. Des panneaux d'information ont été apposés sur plusieurs façades de bâtiments lasnois où l'hirondelle est la bienvenue.



### Caillebotis sentier du Bosquet

Pose d'un nouveau tronçon de caillebotis au sentier du Bosquet qui relie le centre sportif de Lasne et la place communale d'Ohain. Le sentier n° 73 devient de plus en plus praticable, après la pose de cette nouvelle

partie

### Une prime pour les vélos électriques

Voici une initiative qui prend corps dans la région. Louvain-la Neuve

## Regardons nos Batraciens

Dans notre précédent bulletin : les batraciens anoures.

« J'ai de nombreuses salamandres dans la mare de mon jardin. » Vrai ou faux ?

**Faux !** La salamandre, comme son nom latin *Salamandra terrestris* l'indique, est essentiellement terrestre et ne restera donc pas dans une mare. Elle vit dans les zones boisées où se trouvent de petites mares dans lesquelles, au printemps, elle vient déposer ses jeunes, en pénétrant le moins possible dans l'eau. Par contre, dans la mare de ce jardin ce sont des tritons.

### Salamandre

- dos noir avec grandes taches jaunes
- taille : 15 à 20 cm



### Tritons



- dos bleu foncé, ventre orange vif : **triton alpestre**
- dos brun clair, ventre orangé clair tacheté : **triton ponctué**
- taille : 6 à 8 cm

Salamandres et tritons sont des Batraciens Urodèles (oura = queue et delos = visible).

A Lasne, ce mois de mars, pendant la période de migration, nous avons aidé 169 tritons à traverser la route de La Marache. Les salamandres, par contre, sont rares à Lasne.

Dans notre prochain bulletin : les indésirables !

l'envisage sérieusement, À Lasne on en parle également. Ce serait un bon moyen de rendre notre commune "plus



accessible" aux cyclistes les moins sportifs d'entre nous.

### Deux cas remarquables !

Un soir, rue d'Aquinot, les crapauds descendent en masse vers les étangs ... quand survient une voiture conduite par une jeune fille. Nous lui expliquons la migration et spontanément elle décide de faire demi-tour et de passer plutôt par une autre rue.

Route de La Marache, vers 22 h, une

voiture s'arrête devant les bénévoles ; ceux-ci montrent aux passagers crapauds, grenouilles et tritons et le conducteur propose de rouler au pas afin de leur éclairer la route ; son épouse sort de la voiture et se met à ramasser les batraciens avec nous. Un grand merci à ces trois personnes ! Puissent-elles servir d'exemples !



### Réduire la vitesse rue de l'Abbaye

Des bénévoles nous signalent 150 batraciens écrasés rue de l'Abbaye à un endroit où la vitesse est pourtant limitée à 50 km /h. À quand un dispositif pour ralentir ces automobilistes prédateurs ?





## Nouveau Nos sacs en jute

Une occasion pour offrir un cadeau original. Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 7 € + frais de port hors Lasne.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be).

## Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables.

Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.

Encore une occasion pour offrir un cadeau original, œuvre d'art unique ou classique.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be).



## Nos éditions - nos tee-shirts

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• **TOPO-GUIDE N° 1**  
«12 PROMENADES À LASNE»

• **TOPO-GUIDE N° 2**  
«14 NOUVELLES PROMENADES»  
Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 1,62 €.  
Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,70 €.

• **CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.**  
Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,08 €.

• **CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE**  
Prix noir et blanc : 6 € + frais d'expédition : 1,62 €.

• **CARTES POSTALES EN COULEURS**  
la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,54 €.

• **POLOS ET TEE-SHIRTS**  
100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts.

POLO pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S, M, L ou XL  
Prix : 20 €.

POLO pour homme, manches cour-

## COLLECTES SÉLECTIVES

**SACS BLEUS, PAQUETS DE PAPIERS ET CARTONS** à déposer le matin dès 6 heures ou la veille à partir de 18 heures.

JUIN

Mardi 1 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 8 : papiers et cartons  
Mardi 15 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 29 : sacs bleus (PMC)

JUILLET

Mardi 6 : papiers et cartons  
Mardi 13 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 27 : sacs bleus (PMC)

AOÛT

Mardi 3 : papiers et cartons  
Mardi 10 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 24 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 31 : papiers et cartons

SEPTEMBRE

Mardi 7 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 21 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 28 : papiers et cartons

**GROS ENCOMBRANTS**

Mercredi 1er septembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le lundi.

Mercredi 8 septembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le mardi.

Mercredi 15 septembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le jeudi.

Mercredis 2 juin et 22 septembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le vendredi.

En cas de problème, téléphonez au Service Environnement de la Commune, au 02 6340583.

### Les dictons du cultivateur

« Si Saint-Médard est pissard, l'été sera bâtard »  
« Saint-Jacques serein (le 25 juillet), hiver chagrin »  
« Août tarit les fonts ou emporte les ponts »

**Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.**

tes, couleur olive Tailles S, M, L, XL ou XXL Prix : 20 €.

TEE-SHIRT manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

TEE-SHIRT manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Renseignements concernant ces vêtements : 0477 216842.  
Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 1,62 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

**Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001-2693758-47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.**



# AGENDA

## JUIN 2010

- Dim 13 **Braderie de Lasne** au Centre de Lasne. Lasne Nature sera présente avec son stand de 10 h à 18 h.
- Ven 18 **Conférence reportée**
- Dim 20 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**  
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.
- Dim 20 **Journée des 20 ans de Lasne Nature** animations diverses à partir de la réserve du ru Milhoux de 10 h à 18 h. Voir annonce page 1.
- Jeu 24 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale. .

## JUILLET 2010

- Dim 11 **Marche des 2 abbayes** RV à 9 h 30, à Villers-la-Ville. Voir article page 8.

**PAS DE REUNION MENSUELLE EN JUILLET**

## AOÛT 2010

- Dim 22 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**  
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.
- Jeu 26 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.
- Sam 28 **Nuit des chauves-souris** dans le cadre du PCDN de Lasne. Inscription obligatoire au 02 6340493.

## SEPTEMBRE 2010 (provisoire)

- Dim 12 **Journée de visite de la réserve naturelle Kampina** Inscription obligatoire, voir conditions page 7
- Dim 19 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**  
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.
- Dim 19 **Journée de la mobilité**
- Jeu 30 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

## Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

**Président :** Willy CALLEEUEW : 02 633 24 66

**Secrétaire :** Jean-Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42

**Trésorier :** Jean MONS 02 633 27 91

**Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire :** Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

**Cellule Sentiers :** Jacques COLARD : 02 353 02 44 ou sentiers@lasne-nature.be

**Réserve du Ru Milhoux :** Erik SEVERIN (conservateur) 02 653 55 79 après 20 h

**Cellule Mobilité :** Jean Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

**Cellule Eau, pollutions :** Alain CHARLIER : 02 633 41 93 (le soir) ou eauetpollutions@lasne-nature.be

**Cellule Batraciens :** Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

**Cellule Écoles-Nature :** Monique LOZET : 02 653 22 64

**Cellule Plantes et semences :** Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

**Rédaction :** Willy CALLEEUEW : 02 633 24 66

### Siège social:

12, rue du Mouton 1380 Lasne  
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**  
E-mail : [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be)  
Site internet : [www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)

### Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS **001-2326233-55** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE.

POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne Nature **001-2693758-47** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

## Les mots croisés de JS

### SOLUTION DU N° 81

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	U	S	A	R	A	I	G	N	E
2	A	V	I	C	U	L	T	E	U	R
3	R	E	T	R	A	C	A		S	U
4	C	I	T	E		A	L	E		B
5	E	T	E		I	L	I	A	D	E
6	S	E	L	A	C	I	E	N		S
7	C		L	U	E		N	E		C
8	E	V	E		L	A	S	S	E	E
9	N	A	S	A	U	X			O	N
10	T	U		S	I	E	G	E	N	T

### GRILLE N° 82

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### HORIZONTALEMENT

1. Plante aquatique. 2. Étourdis. 3. Tel certain mollusque. 4. Marque de l'âge – Symbole d'un non-métal – Mémorisé. 5. Encouragement – Bâtiment plus haut que large. 6. Membrane séreuse – Désert de dunes. 7. Pour appeler – Ce qui caractérise un individu. 8. Fleuve – Habitation d'hiver. 9. Constitué de particules élémentaires – Pronom. 10. Choisi – Unités de poids.

### VERTICALEMENT

1. Vit au dépens de matières organiques. 2. Insectes sociaux. 3. Surveillée – Indispensable à la vie. 4. Affluent de la Dordogne – Écolo. 5. Pronom – Partie d'un cercle – Ancienne affirmation. 6. Détruits – Tailla. 7. Décision de justice – Affluent de l'Elbe. 8. Poisson d'eau douce – Organe. 9. Se marré – Par dessus tout. 10. Poissons aux œufs très appréciés.



## La nature de juin à août



Voici un passereau qui continue à chanter (une note aigüe répétée 5 à 8 fois suivie d'une note grave traînante) jusqu'en août, alors que la plupart de ses congénères ont mis une sourdine. Il s'agit du **bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) un peu plus grand que le moineau domestique, avec une queue assez longue, au plumage à dominante jaune, au dos olivâtre fortement strié de noir et un croupion brun-roux. Il fréquente les cultures, fourrés, bosquets et haies. Il cherche sa nourriture (graines) au sol.

haies. Il cherche sa nourriture (graines) au sol.



De juin à août, la **digitale** (*Digitalis purpurea*) pourra nous faire admirer ses hampes florales. Cette plante qui peut atteindre 1,80 m, est une bisannuelle. La première année, seule une rosette de larges feuilles ovales est visible. C'est à partir de cette rosette que la deuxième année, va pousser la hampe florale garnie de feuilles velues et grisâtres, et une grappe de fleurs en tube pendantes, de couleur pourpre avec des taches plus

sombres à l'intérieur. Elle est caractéristique du milieu boisé, mais se plaira dans un jardin au sol acide. Attention toutefois à cette productrice de digitaline, dont toutes les parties sont très toxiques pour l'homme.



En juillet, vous pourriez voir au sommet d'un arbre, dans un vieux nid de corneille, la femelle du **faucou hobereau** (*Falco subbuteo*) qui couve ses trois œufs. Ne quittant pas le nid, elle sera nourrie par le mâle qui lui apportera ses proies essentiellement aériennes : libellules et autres gros insectes, petits passereaux. Il est particulièrement habile et vif pour attraper ses proies en vol. Ce rapace

diurne de taille moyenne (longueur 29 à 35 cm) vient se reproduire chez nous, alors qu'il passe l'hiver en Afrique.

En juillet et août, la saison des amours bat son plein chez les **martres** (*Martes martes*). La femelle dépose ses « invitations » au mâle sous forme de quelques gouttes d'urine par-ci ou de sécrétions glandulaires par-là. Elle insiste par des appels sous forme de feule-

ment, sifflement ou couinement. Le mâle conquis va entamer une parade nuptiale qui va durer deux semaines, pour se terminer par un accouplement qui dure parfois plus d'une heure. Ce carnivore de la taille d'un chat, au pelage brun vif, porte une tache jaune sur la gorge. Il se déplace à grande vitesse au sommet des arbres.



En août, le **sorbier des oiseleurs** (*Sorbus aucuparia*), souvent planté en bordure de route, va commencer à offrir ses fruits, les sorbes. Celles-ci, de la taille d'un pois, se présentent sous la forme de larges grappes, qui présenteront une teinte rouge arrivées à maturité. Ces fruits feront bien vite le régal des merles, grives et autres « fins becs ». C'est bien parce que ce fruit fut utilisé comme appât autrefois par les oiseleurs que l'arbuste se voit qualifié de ce qualificatif. Si cru, le fruit est aigrelet, certains l'apprécient en confiture, voire en eau-de-vie.



Vous avez sûrement déjà rencontré lors d'une promenade en forêt un dôme d'aiguilles de pin ou d'autres débris de végétaux. Il s'agit d'une fourmière qui abrite les **fourmis rouges** (*Formica rufa*). La fourmi rousse est assez grande (5 à 11 mm de long) avec un abdomen noir et le thorax brun rouge (surtout les ouvrières). Elle est omnivore, avec une prédilection pour la viande. Cet animal protégé joue un rôle important dans la forêt, en éliminant de nombreux insectes qui pourraient être nuisibles pour la forêt s'ils ne rencontraient pas de prédateurs. La fourmi rousse ne pique pas (elle ne possède pas d'aiguillon), mais elle peut projeter de l'acide formique sur plusieurs dizaines de centimètres en cas d'agression. Gare aux yeux et au nez si vous vous approchez de trop près !

